

Extrait du registre des délibérations de la commune de Mézens
SEANCE du 14 AVRIL 2022

Nombre de membres :

en exercice : 10 L'an deux mille vingt-deux,
 présents : 08 le 14 avril à 20 heures 00,
 votants : 10 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
 s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
 Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
 Date de convocation : 07/04/2022

Présents : Meurs. Mmes : TISSERAND Jacques, DAVANT William, DUCOS Edilia, DUCOS Lucie, PONS-GRES Stéfán, QUERUEL Grégory, QUERUEL Guillaume, VEYRAC Séverine

Absents et excusés : néant.

Représentés : CLAVEROL Stéphanie par PONS-GRES Stéfán, ROUSSEAU Rémi par DAVANT William.
 Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

OBJET : BUDGET COMMUNAL : approbation du compte de gestion 2021
dressé par M. Emmanuel REDON Receveur Municipal -DEL2022 _ 05

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'année 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Les titres définitifs des créances à recouvrer,

Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,

Les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats,

Le compte de gestion dressé par le Receveur

L'état de l'Actif, du Passif

L'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2021,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^o janvier au 31 décembre 2021

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

-déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Objet : Budget PRINCIPAL : Compte administratif 2021 ;DEL2022_06

M. Stéfán PONS-GRES, Maire-Adjoint, est désigné pour présenter et faire voter le compte administratif du budget communal.

EXECUTION BUDGET 2021

		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS	FONCTIONNEMENT	203311,97	206764,16	
DE L'EXERCICE	INVESTISSEMENT	162662,40	45349,61	
REPORTS de	FONCTIONNEMENT		7897,76	
L'EXERCICE PRECEDENT	INVESTISSEMENT		155902,42	
TOTAL CUMULE	FONCTIONNEMENT	203311,97	214661,92	
	INVESTISSEMENT	162662,40	201252,03	
RESULTAT	FONCTIONNEMENT		11349,95	Excédent *
de l'exercice 2021	INVESTISSEMENT		38589,63	Excédent *
	TOTAL		49939,58	Excédent

* à reporter sur exercice 2022

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 de la commune.

OBJET : M 14 - DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021
SUR L'EXERCICE 2022. DEL2022_07

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques TISSERAND, Maire ;

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

-constatant qu'il convient de déterminer le besoin de financement de la section d'investissement ainsi qu'il suit

Situation de la section d'investissement au 31/12/2021 :

Déficit d'investissement :

Restes à réaliser en dépenses :

Chapitre 16 2909.00

chapitre 21 631.76

chapitre 23 175240.17

TOTAL..A..... 178780.93

Excédent d'investissement :	38589.63
Restes à réaliser en recettes :	
chapitre 13	132541.00
chapitre 16	
TOTAL...B.....	171130.63

Besoin de financement = 7650.30 (A - B)

-après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2021 :	
Résultat de fonctionnement au 31/12/2020.....	7897.76
Résultat d'exploitation au 31/12/2021.....	3452.19
Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2021.....	11349.95

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

-affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement -compte 1068-BP 2022.....	7650.30
-solde disponible excédentaire à reporter en section de fonctionnement -ligne 002-BP 2022.....	3699.65
total	11349.95

Objet : vote des subventions 2022 : DEL2022_08

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

-ALMA Albi :	25.00 €
-Amicale pompiers Saint -Sulpice :	85.00 €
-Club de l'Amitié de Mézens :	100.00 €
-Garder L'Espoir :	100.00 €
-Société de Chasse de Mézens :	100.00 €
-FNACA Comité de Saint-Sulpice :	40.00 €
-OLYMPIQUE DE MEZENS	100.00 €
-Asso. PARENTS D'ELEVES DU RPI MEZENS ROQUEMAURE	100.00 €
-Souvenir Français Lavaur Saint Sulpice	40.00 €
-Médaillés Militaires Saint-Sulpice	40.00 €
-Secours Catholique Rabastens	20.00 €

TOTAL : 750.00 €

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales- année 2022. DEL2022_09

Après délibération, le conseil municipal fixe, par 9 voix pour et 1 abstention, les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 :

Taxe Foncier Bâti	40.00 % (40.00)
Taxe Foncier Non Bâti	60.00 % (60.00)

Les taux votés en 2021 figurent entre parenthèses.

Objet : Budget communal 2022 : DEL2022_10

Après présentation et après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2022 ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :	dépenses = 220 379.65 €	recettes = 220 379.65 €
INVESTISSEMENT :	dépenses = 211 340.93 €	recettes = 211 340.93 €
TOTAL DU BUDGET :	dépenses : 431 720.58 €	recettes : 431 720.58 €

Questions diverses :

Eclairage nocturne du village : demander au SDET ce qui est réalisable pour sectoriser et faire éteindre certaines lumières pendant la nuit.

De plus, il faudrait faire un programme pour avoir un éclairage propre avec des luminaires LED avec détecteur solaire ou non.

Porte de la mairie : la réparation sera effectuée par M. Bouffieux le 15 avril, la facture sera prise en charge par Groupama.

Logement RDC Presbytère : les travaux de piquage des murs extérieurs restent à faire par l'entreprise Ronco.

Fin de la séance à 21H11.

